

# **02/07/2020 – Réouvertures de la CPAM du Hainaut**

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Juillet 2020

*mon parcours d'assuré*

### La Cpm du Hainaut vous accueille de nouveau du lundi au vendredi dans ses 12 agences réparties sur la circonscription du Hainaut.

Pendant le confinement lié au covid-19, nous avons adapté notre fonctionnement au sein de l'assurance maladie afin de répondre aux besoins de nos assurés et d'éviter toute interruption des droits.

La situation actuelle nous permet de rouvrir progressivement nos agences.

#### Dates de réouverture des accueils

- Depuis le 29 juin, les agences de **Cambrai, Denain, Maubeuge, Valenciennes** et **Fourmies** vous accueillent avec et sans rendez-vous. L'agence de **Jeumont** ne reçoit que sur rendez-vous.
- À partir du 6 juillet, les agences d'**Avesnes, Aulnoye-Aymeries, Condé, Denain, Le Quesnoy** et **Saint-Amand** ouvriront à leur tour. Toutes les agences du Hainaut vous recevront alors avec et sans rendez-vous.

#### Vous souhaitez prendre rendez-vous ?

Pour solliciter un rendez-vous en agence :

- utilisez votre **compte ameli**
- ou appelez le 3646 (Service gratuit + prix appel).

#### Avant de vous déplacer

Pendant la période estivale, avant de vous déplacer dans l'une de nos agences, pensez à vérifier les horaires d'ouverture sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

Pour vos courriers, une seule adresse :

63, rue du Rempart CS 60499, 59321 Valenciennes Cedex

#### Une fois sur place

Les gestes barrières sont maintenus et le port du masque est **obligatoire** dans les locaux. Le nombre de personnes présentes simultanément dans l'agence pourra être limité en cas d'affluence. Nous vous remercions pour votre compréhension.

---

# 26/06/2020 – Fiche d'inscription des enfants à l'accueil de juillet

[Télécharger la fiche d'inscription à l'accueil estival](#), à rendre en Mairie avant le 1er juillet 2020.

Vous pouvez gagner du temps en la renvoyant complétée à [accueil@hasnon.fr](mailto:accueil@hasnon.fr)



---

# 25/06/2020 – Pollution atmosphérique à l'Ozone



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités**

## TÉLÉCOPIE

|   |
|---|
| <b>Expéditeur :</b> Direction des Sécurités   |
| <b>N° de téléphone :</b> 03 20 30 59 89 (heures ouvrables bureau planification) ou 03 20 30 59 59 (hors heures ouvrables astreinte) |
| <b>N° de télécopie :</b> 03 20 30 59 97   |
| <b>Date :</b> 24 juin 2020  |
| <b>Rédacteur:</b> Jean Joseph Menet   |
| <b>Nombre de page(s) (1<sup>ère</sup> page incluse) :</b> 2   |

### **Destinataires :**

Maires du département, sous-préfectures d'arrondissement, autorités opérationnelles...

**Références :** Arrêté Interdépartemental du 05/07/2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Hauts-de-France  
Arrêté interministériel du 07/04/16 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

La Direction des Sécurités vous informe :

### **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE A L'OZONE (O3)**

#### **NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION (Seuil réglementaire fixé à 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire)**

- Dépassement du niveau d'information et de recommandation sur le secteur de:**
- L'ensemble du département

### **CONSIGNES SANITAIRES**

Il est recommandé aux personnes sensibles : enfants, personnes âgées, asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires et/ou d'insuffisance respiratoire de prendre les précautions suivantes :

1. Éviter les activités physiques intenses et sportives.
2. Ne pas fumer, ni s'exposer à la fumée, ni utiliser de solvants ou de produits irritants afin de ne pas aggraver les effets de cette pollution.
3. Respecter le traitement médical en cours et consulter un médecin en cas de gêne respiratoire.

### **CONSIGNES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS**

L'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont à privilégier.

Il est recommandé de diminuer la vitesse de son véhicule de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers du secteur concerné. Cette mesure devient obligatoire en cas d'arrêté préfectoral.

Les émissions émanant des installations industrielles devront être réduites au strict minimum

### **ÉVOLUTION DE LA SITUATION**

- Demain et les jours suivants, si les conditions météorologiques actuelles restent stables, le niveau d'information et de recommandation est maintenu.
- L'évolution des conditions météorologiques entraîne une diminution du taux d'ozone en dessous du seuil d'information et de recommandation. Aussi, le niveau prendra fin dans la soirée.

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

- ATMO Hauts-de-France : [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)

- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Lille au **0800 59 59 59**.

---

# 24/06/2020 – Inscriptions des enfants à l'accueil de juillet

Vous pouvez désormais inscrire vos enfants de 5 à 11 ans pour l'accueil du mois de juillet en Mairie.

Cet accueil aura lieu du lundi 6 au vendredi 31 juillet, tous les jours de la semaine de 7h jusque 19h (sauf le 14 juillet).



---

# 24/06/2020 – Ressources en eau dans le Valenciennois

## ZOOM : NOS RESSOURCES EN EAU DANS LE VALENCIENNOIS

Depuis plusieurs années, le Valenciennois connaît des épisodes de sécheresse. Le point sur l'année 2020 et l'été qui arrive.

### 1 LES COMMUNES DISTRIBUÉES PAR L'EAU DU VALENCIENNOIS



- 25 communes
- 3 sites de production
- 1150 km de canalisations
- 79 000 foyers

### 2 L'ALIMENTATION EN EAU DANS LE VALENCIENNOIS : COMMENT ÇA MARCHE ?



L'eau du Valenciennois est puisée sous nos pieds, dans la nappe phréatique. Celle-ci n'est pas inépuisable : son niveau est donc sous étroite surveillance !



Des 3 sites de pompage, l'eau est envoyée vers chaque habitation.



La nuit, quand la demande est moins forte, on en profite pour remplir les réserves.

### 3 QUELQUES CHIFFRES POUR BIEN TOUT COMPRENDRE

Quand la consommation d'eau est à son rythme normal



Les 180 000 habitants du Valenciennois consomment habituellement **31 200 m<sup>3</sup>/jour**, soit près de 400 litres d'eau par jour et par foyer



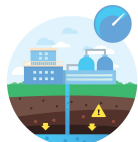
Pour répondre à cette demande, nos sites de pompage peuvent produire **34 000 m<sup>3</sup>/jour**



Nos réserves d'eau représentent **24 000 m<sup>3</sup>**

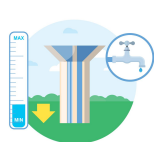


Quand les températures augmentent les consommations en eau peuvent augmenter de plus de 30% pour atteindre plus de **40 000 m<sup>3</sup>/jour** !



Pour arriver à répondre à l'augmentation de la demande en eau, on peut augmenter le pompage mais nous ne pouvons pas aller au-delà de 37 500 m<sup>3</sup>/jour.\*

\*Limite de pompage dans la nappe autorisée par arrêté préfectoral



Ensuite, il faut puiser dans les réserves mais celles-ci ne représentent qu'une journée de consommation à l'échelle du territoire ! Elles se vident rapidement et il n'est pas possible de les re-remplir. A ce stade, il y a une baisse de pression et un risque de manque d'eau...

A ce jour, nous exploitons au mieux les capacités de la nappe phréatique et nous travaillons à des solutions pour la préserver et en accroître la capacité dans les années qui viennent. En attendant, soyons tous attentifs pour être des consommateurs raisonnables !

### 4 TROIS BONS RÉFLEXES POUR UN BEL ÉTÉ !

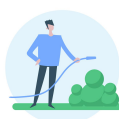
ECONOMISONS L'EAU POUR POUVOIR EN PROFITER TOUT L'ÉTÉ !



Remplir une piscine : jusqu'à 10% de votre consommation de l'année en une seule journée !



Laver sa voiture à la main : jusqu'à 500 litres d'eau



Arroser son jardin : 10 litres au m<sup>2</sup>, soit plus de 6% de la consommation moyenne de l'année pour un jardin de 500 m<sup>2</sup>

---

# 23/06/2020 – Réouverture du Parc du Faisan Doré le mercredi

Le Parc du Faisan Doré rouvre ses portes le mercredi de 14h à 18h, en plus du samedi et du dimanche de 10h à 18h.



**Le Parc du Faisan Doré est de nouveau accessible le mercredi de 14h à 18h et le week-end de 10h à 18h**

#### **CE QUI EST AUTORISÉ :**

- la balade, les regroupements de moins de 10 personnes.
- la pratique d'une activité sportive individuelle.

#### **CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ :**

- les activités ludiques sur les jeux (leurs accès sont condamnés).
- Les vélos et trottinettes sont interdits.
- La partie « restauration » du parc ne fonctionne pas.
- Les sanitaires sont fermés.

Ville d'Hasnon 

OMSC

  
Parc  
du Faisan doré



# **22/06/2020 – Réouverture de la Bibliothèque**

La bibliothèque, place de l'Eglise, rouvre ses portes à partir du mercredi 1er juillet.

Le port du masque sera obligatoire, et vous aurez du gel hydroalcoolique à votre disposition.

Elle sera désormais ouverte tous les mercredis de 15h à 17h et les samedis de 11h à Midi.

Il n'y aura pas de fermeture pendant la période estivale.



---

**18/06/2020 – Circulaire écoles**





# HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Hasnon, le 18 Juin 2020

Chers parents,

Le 15 Juin dernier, les écoles de la commune ont rouvert de manière partielle et progressive suite à la demande du ministère de l'éducation nationale. Nous avons dû entreprendre des travaux d'aménagement considérables et mobiliser énormément de personnel afin de respecter de manière inconditionnelle le protocole sanitaire.

C'est pourquoi certains élèves ont pu réintégrer leur école à temps complet, alors que d'autres n'ont pu reprendre la classe que par "roulements" car pour mener à bien cette reprise, les enseignants et la municipalité ont dû intégrer la contrainte des locaux ainsi que celle des effectifs et de la distanciation physique. Cette reprise a été et devait être différente pour chaque école. Tout le personnel dédié à la restauration a dû être redéployé dans les écoles pour respecter le protocole.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de rouvrir totalement les écoles pour tous les enfants en âge d'être scolarisés. Le protocole sanitaire a été allégé mais il n'a pas disparu cependant. Nous savons que c'est une période très compliquée pour tous et que chacun d'entre nous, enfants, parents, enseignants, élus, personnel municipal, a déjà fait beaucoup d'efforts dans situation inédite.

Malgré tout cela, nous devons assumer cette nouvelle rentrée dans des délais très courts. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas remettre en place la cantine avant la fin de l'année scolaire. D'une part, nous n'avons pas le personnel nécessaire pour assurer ce service. D'autre part, nous devons limiter le brassage des enfants et les transporter d'une école à une autre est inenvisageable. Enfin, les travaux qui auraient dû être effectués à l'école du centre durant les vacances de Pâques ont repris récemment alors que personne n'envisageait une ouverture totale.

La salle des fêtes est donc réquisitionnée pour accueillir les classes de l'école maternelle. Un service de garderie sera néanmoins assuré le matin et le soir aux écoles de Grand-Bray et du Centre. Ce service est malheureusement impossible à mettre en place pour l'école de Cataine car celle-ci ne dispose pas de local dédié au service de garderie. Les salles de classe ne peuvent en aucun cas s'y substituer, cela irait à l'encontre du protocole. Nous vous remercions par avance d'informer le plus rapidement possible vos chefs d'établissement des jours et horaires de garderie pour votre ou vos enfant(s).

Une fois encore, nous savons combien cette situation est difficile pour chacun et nous nous efforçons de faire au mieux dans l'intérêt de tous. Nous sommes évidemment disponibles pour répondre à vos interrogations ; la mairie ainsi que la page Facebook de la ville restent évidemment les lieux dédiés à cela.

L'adjointe aux Ecoles et petite enfance,  
Stéphanie Lecoœuvre

Le Maire,  
André DESMEDT



---

# 18/06/2020 – Fermeture Point d'Accès au Droit

Nous vous informons que le Point d'Accès au Droit de Saint-Amand-les-Eaux sera fermé du lundi 06 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020.

Pour tous renseignements (durant cette période), contactez :

- le Point d'Accès au Droit de Condé sur Escaut au 03.66.22.21.46
- La Maison de Justice de Denain au 03.27.43.69.30



---

# 16/06/2020 – Sondage : Accueil des enfants période estivale

Pour accéder au sondage concernant l'accueil des enfants pendant la période estivale, cliquez [ici](#).